



## **Avis d'appel public à la concurrence**

**Nom et adresse du pouvoir adjudicateur :**

**Communauté de Communes du Grand Armagnac**

14, Allée Julien Laudet  
32800 EAUZE

**Procédure :** Marché selon la procédure adaptée (art. 28 du CMP)

**Objet :** Acquisition de deux minibus.

Lot n°1 : Minibus de couleur blanche

- 9 places
- Puissance min : 120CV
- Volume de coffre : > 1700 l ou 1,8 m3.
- Equipements : autoradio, roue de secours, kit sécurité, climatisation et ampoules

Lot n°2 : Minibus de couleur blanche

- 9 places
- Puissance min : 120CV
- Volume de coffre : > 1700 l ou 1,8 m3.
- Equipements : TPMR, autoradio, roue de secours, kit sécurité, climatisation et ampoules

**Attribution :** Les critères d'attribution seront :

- |   |      |
|---|------|
| - La qualité technique des matériels proposés | 30 % |
| - Durée de la garantie                        | 10 % |
| - Prix  | 50 % |
| - Délais de livraison                         | 10 % |

Date limite de dépôt des offres : Lundi 7 décembre 2015 – 12 heures

Date d'affichage et de mise en ligne sur le site internet [www.grand-armagnac.fr](http://www.grand-armagnac.fr) : le 17 novembre 2015.

## Règlement de consultation

**Personne publique contractante :**

**Communauté de Communes du Grand Armagnac**

14, Allée Julien Laudet  
32800 EAUZE

tel. : 05.62.08.78.22

courriel : dgas@grand-armagnac.fr

**Objet du marché :** Acquisition de deux minibus.

**Ordonnateur :** Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Grand Armagnac

**Date et heure limite de réception des offres :** lundi 7 décembre 2015 – 12 heures

Article 1 : Objet du présent marché

La communauté de Communes du Grand Armagnac représentée par son Président procède à la présente consultation afin d'acquérir deux minibus

Article 2 : Procédure

La procédure de consultation utilisée est la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics (CMP).

L'offre est décomposée en deux lots.

Les variantes sont acceptées.

Bases réglementaires du marché

- Le Code des marchés publics  
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de fournitures.  
Ces documents ne sont pas matériellement joints aux pièces du marché.

Article 3 : Délais de livraison

La notification du marché vaut ordre de commande.

Article 4 : Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de remise.

Article 5 : dépôt des offres

Les dossiers des candidats sont transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et être adressée à : Monsieur le Président de la CCGA 14, allée Julien Laudet – 32800 EAUZE ou remise contre récépissé avant le lundi 7 décembre 2015 – 12 heures.

Toute offre arrivée après lundi 7 décembre 2015 à 12 heures sera exclue de la consultation.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception postale serait délivré après la date et l'heure fixée ci-dessus ne seront pas retenus et renvoyés à leurs expéditeurs.